



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2023-578

PUBLIÉ LE 19 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2023-12-13-00009 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-179 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de l'arrondissement de MONTREUIL (Pas-de-Calais) (3 pages)

Page 3

R32-2023-12-15-00011 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-189 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'ALBERT (Somme) (3 pages)

Page 7

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-12-13-00009

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-179 modifiant la
composition nominative du conseil de
surveillance du centre hospitalier de
l'arrondissement de MONTREUIL (Pas-de-Calais)

**ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2023-179
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL (PAS-DE-CALAIS)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. GILARDI Hugo ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-105 du 1^{er} octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de l'arrondissement de Montreuil (Pas-de-Calais) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 08 novembre 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Considérant l'appel à candidatures permanent organisé par l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Considérant la candidature de Monsieur Thierry FAUCHATRE en qualité de représentant des usagers, au titre de l'union départementale des associations familiales du Pas-de-Calais au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de l'arrondissement de Montreuil ;

Considérant les désignations par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence, et notamment la désignation en qualité de représentant des usagers de Monsieur Thierry FAUCHATRE au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de l'arrondissement de Montreuil;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de l'arrondissement de Montreuil est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et la directrice du centre hospitalier de l'arrondissement de Montreuil, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 13 décembre 2023

Pour le directeur général et par délégation,

Guillaume BLANCO

Sous-Directeur Etablissements de Santé

ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2023-179)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Claude COIN, maire de la commune siège de l'établissement, et Monsieur Bruno COUSEIN, représentant la commune de Berck-sur-Mer ;
- Monsieur Claude VILCOT et Monsieur Jean-Marie MICHAULT, représentants de la communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois ;
- Madame Blandine DRAIN, représentante du Président du conseil départemental du Pas-de-Calais.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Madame le Docteur Charlotte GERARD et Monsieur le Docteur François DUPRIEZ, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Nicolas WIBAUT, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Samuel LEBORGNE et Madame Anne-Sophie BERNARD, représentants désignés par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Madame Régine TRIBOUT et Madame Marie-Jeanne PRUVOT, personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Pierre DUCROCQ, personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Pas-de-Calais ;
- Monsieur Daniel VENIER et Monsieur Thierry FAUCHATRE (union départementale des associations familiales du Pas-de-Calais), représentants des usagers désignés par le Préfet du Pas-de-Calais.

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-12-15-00011

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-189 modifiant la
composition nominative du conseil de
surveillance du centre hospitalier d'ALBERT
(Somme)

ARRETE DOS-SDES-GRHH-2023-189
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER D'ALBERT (SOMME)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 02 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo GILARDI) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-118 du 1^{er} octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Albert ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 08 novembre 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet de la Somme concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints de la commune d'Albert en date du 28 novembre 2023 ;

Considérant l'élection de Monsieur Maxime LAJEUNESSE en qualité de maire de la commune d'Albert, commune siège du centre hospitalier d'Albert;

ARRETE

Article 1er :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Albert est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France et la directrice du centre hospitalier d'Albert sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 15 décembre 2023

Pour le directeur général et par délégation,

Guillaume BLANCO

Sous-Directeur Etablissements de Santé

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-SDES-GRH-2023-189)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

I - Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Maxime LAJEUNESSE, maire d'Albert, commune siège de l'établissement ;
- Madame Laurie CLEMENT, représentante de la communauté de communes du Pays du Coquelicot ;
- Madame Virginie CARON-DECROIX, représentante du Président du conseil départemental de la Somme.

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame le Docteur Clara CASTILLO , représentant la commission médicale d'établissement ;
- Madame Anne-Sophie WINTREBERT, représentant la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Olivier ARRACHART, représentant désigné par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Madame Anny DZIURA, personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé,
- Monsieur Daniel DELOFFRE et Madame Annie LEGRAS (Union fédérale des consommateurs-Que Choisir des Hauts-de-France), représentants des usagers désignés par le Préfet de la Somme.